

AFFICHEZ ET DIFFUSEZ



Non à la découpe des services publics !

Grande manifestation avec la population

Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 18h

Parc des Cropettes (derrière la gare)

Pour un État social et la redistribution des richesses ! Non à l'austérité !

Depuis 2017, les comptes de l'État de Genève sont bénéficiaires chaque année, à l'exception de 2020, année de la pandémie. Mais, budget après budget, le Conseil d'État persiste à présenter des budgets négatifs dans le but de couper dans les prestations indispensables à la majorité de la population et de détériorer les conditions de travail de la fonction publique.

Parallèlement, la droite du Grand Conseil, de son extrême à son « centre », soutenue parfois par le Conseil d'État, fait passer des **baisses d'impôts bénéficiant avant tout aux plus riches**. Ces baisses successives ont pour conséquence une baisse de revenus d'environ **2 milliards** pour l'État chaque année.

Dans le budget 2027 du Conseil d'État et son projet pour les prochaines années (plan quadriennal), c'est toute la population bénéficiant des prestations publiques dans les écoles, à l'hôpital public (HUG), de l'aide à domicile, dans les EMS, à l'Université, dans les maisons de quartiers et autres activités de la FASE, des TPG, etc. qui sera atteinte !

Le personnel des secteurs publics et subventionnés serait également touché : l'indexation n'est pas prévue, ni l'annuité pour les années 2028 et 2030, les jours du pont de fin d'année sont réduits, les décharges d'âge pour le personnel enseignant sont réduites, des départs à la retraite ne sont pas remplacés, du temps d'enseignement supplémentaire et encore plus d'élèves dans certaines classes.

Organisons la mobilisation, protégeons nos services publics et les prestations à la population, défendons notre qualité de vie !

La violence de la casse sociale impactera toute la population et fortement les personnes les plus vulnérables : la fonction publique appelle la population à se joindre aux manifestations !

Informez vos ami-e-s, vos collègues et vos familles !

Quelles sont les mesures du plan d'économies que le Conseil d'État a gardé ?

Suite à la mobilisation du printemps 2026, le Conseil d'État a retiré certaines mesures d'économie mais il en a gardé 37 et il en étudie encore 15 ! À part les plus fortuné-e-s, **tout le monde y passe. Le Conseil d'État s'attaque aux pauvres, aux malades, aux personnes âgées, aux femmes et aux minorités de genre, à la jeunesse, aux enfants et à la classe moyenne inférieure.**

Parmi les 37 mesures d'économie qu'il prévoit :

- Baisse des missions d'intérêt général de l'**hôpital public** (HUG) et de l'**aide à domicile** (IMAD), par exemple le Planning familial !
- Augmentation de la participation financière des résident-e-s en **EMS** et des bénéficiaires de **soins à domicile**
- Augmentation du temps d'**enseignement** dans le secondaire II et pour les disciplines spéciales (arts, gymnastique, etc.) et hausse du nombre d'élèves par classe
- Diminution des décharges d'âge pour le personnel enseignant
- Réduction de deux jours du pont de fin d'année
- Hausse de 40% des taxes universitaires à l'**UNIGE**, de CHF 500.- à 700.-
- Non remplacement des départs dans certains services publics
- Transfert de la **FASe** (maisons de quartiers, etc.) aux communes
- Suppression de la subvention à la Fondation pour le développement de l'**accueil préscolaire**
- Réduction du financement au **sport** et à la **culture**
- Nouvelle réduction des prestations d'**aide sociale** et baisse de la franchise sur le revenu
- Baisse des **prestations complémentaires** AVS et AI
- Diminution du nombre et de la durée des séjours hospitaliers
- Augmentation des tarifs **TPG**

Le Conseil d'État prévoit encore les mesures d'économies suivantes :

- La fin du doublement du dernier salaire avant le départ à la retraite
- **Des coupes linéaires de 4%** pour les associations subventionnées actives dans le social, la santé, la protection du climat, le sport, la culture, etc. !

Le Conseil d'État maintient les mesures contre la population prévues en 2026 mais pas encore mises en œuvre, par exemple :

- Suppression de l'indexation des subsides assurance-maladie
- Révision à la baisse des barèmes des mêmes subsides
- Limitation de la déduction des primes d'assurance pour les impôts

Restez informé-e, syndiquez-vous et parlez-en à vos collègues !

Scannez le code QR et remplissez le formulaire pour adhérer au SIT :

